

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CROUY-SAINT-PIERRE

N°43-2022

Date de convocation :
29/08/2022

Date d'affichage :
12/09/2022

**Nombre de conseillers en
exercices : 11**

**Nombre de conseillers
qui ont délibéré : 9**

Pour : 10

Contre : 00

Abstention : 00

Objet :

Entretien, curage et
remise en sécurité par la
pose d'une clôture du
bassin de récupération
des eaux pluviales Rue
Alfred Bulard

**Certifié exécutoire
compte tenu de :**
Sa transmission en
Préfecture le :

Le Maire

L'an deux mille vingt-deux, le cinq septembre à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. SINOQUET Régis, Maire.

Étaient présents : M. le Maire, SINOQUET Régis,
M. le 1^{er} adjoint, CLÉRÉ Denis,
Mme la 2^{ème} adjointe, LEGROS Alexandra
M. BOULET Bernard, Mme KIENZEL Delphine, M. VAN LAECKEN
Patrick, Mme SINOQUET Valérie, Mme LEROY-LONGUET Marie-
Pierre, et Mme MEULIN Maryline

Étaient absents et représentés par pouvoir : M. LEGRIS Cyril
(donne pouvoir à M. CLÉRÉ)

Était absent excusé : M. LEULIER Jean-Paul

Monsieur BOULET est désigné secrétaire de séance.

**ENTRETIEN, CURAGE ET REMISE EN SECURITE PAR LA POSE
D'UNE CLOTURE DU BASSIN DE RECUPERATION DES EAUX
PLUVIALES RUE ALFRED BULARD**

Vu le devis 2022-000120 de l'entreprise SARL BELLIN d'un
montant HT de 7 099,00 € ;

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de
l'entreprise SARL BELLIN, et expose les besoins d'entretien pour
la « bache rétention d'eaux » rue Alfred Bulard.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le
Conseil Municipal :

- Approuve la proposition de M. le Maire
- Autorise M. le Maire à signer tous documents concernant
cette affaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre
les membres présents.

**Pour extrait conforme,
Le Maire**

